

A RENVoyer COMPLÉTÉ ET AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À [BW@natagora.be](mailto:BW@natagora.be)

Liste électorale : Chastre 20+

Adresse email : [thierry.champagne@chastre20plus.be](mailto:thierry.champagne@chastre20plus.be)

## Nos questions

---

### Questions générales

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?
2. Êtes-vous prêts à soutenir les activités du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ?
3. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones rurales de l'entité ?
4. Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...)

### Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites de haute valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ?
2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ?

### La préservation de la biodiversité

1. En ce sens, seriez-vous prêts à adapter le guide communal d'urbanisme pour favoriser le maintien de haies vives indigènes (période de taille, etc.) ?
2. Pourriez-vous identifier les zones humides qui jouent le rôle de bassin d'orage naturel et zones refuges pour la biodiversité afin de les intégrer à la carte du réseau écologique du schéma de développement communal ou du schéma d'orientation local ?
3. Soutiendrez-vous la création ou l'agrandissement de réserves naturelles sur le territoire communal ?

## Chasse

1. En qualité de gestionnaire de la commune/ville, seriez-vous prêt à intégrer dans les cahiers de charge d'octroi des territoires de chasse " l'interdiction du nourrissage du gibier " sur le territoire concerné ? ([consulter la position de Natagora sur le sujet](#))
2. De même, dans ces cahiers, seriez-vous prêts à conditionner l'autorisation " des lâchers massifs de petits gibiers tels que faisans, canards et autres espèces chassables " que dans le cadre de l'élaboration de projets de repeuplements d'espèces indigènes (au sens de la loi sur la conservation de la nature) combinés à des efforts d'amélioration de leur biotope ?  
Idéalement, ces projets devraient être menés à l'échelle du territoire couvert par un ou plusieurs conseils cynégétiques.

## Urbanisme

Etes-vous disposés à intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité (aménagements pour chauves-souris, nichoirs pour hirondelles, martinets, ...) dans tout projet de rénovation de bâtiments communaux et comptez-vous inciter les citoyens de la commune à en faire autant ? "

## I. Questions générales

Pour y répondre, voici un extrait de notre programme :

- Lutter contre les **inondations et les coulées de boues**<sup>20+</sup>
  - Réaliser le(s) bassin(s) d'orage(s)<sup>20+</sup>, notamment sur l'Orne (projet de plus de 15 ans !!)
  - Installer des fascines (fagots de branchages) en accord avec les agriculteurs, la commune prenant en charge l'entretien de ces dernières
  - Planter des haies en accord avec les agriculteurs, la commune prenant en charge l'entretien de ces dernières
- Planter des **haies** aux bords de routes<sup>20+</sup> pour la biodiversité
  - Procéder à des fauchages tardifs et intelligents (dégager les carrefours pour ne pas entraver la bonne visibilité, dégager les trottoirs et pistes cyclables pour une pratique aisée)
- Accentuer les actions du Plan Communal Développement de la Nature (PCDN) et du Plan **Maya**<sup>20+</sup>
- Permettre "l'adoption" d'espaces verts<sup>20+</sup>

## II. Aménagement du territoire

La commune a déjà un Schéma de développement communal (anciennement schéma de structure). Nous prévoyons de le revoir, sans pour autant partir d'une page blanche.

A priori, nous n'avons pas envisagé pas de schéma d'orientation local, sans être contre un tel outil. Quant à une carte du réseau écologique, de nouveau, à priori, nous n'envisageons pas d'ajouter un critère qui peut être contraignant sur l'ensemble de la commune.

## III. Préservation de la biodiversité

OK pour un guide communal d'urbanisme.

Super important de maintenir certaines zones humides "bassin d'orage" (sur ce point, l'administration manque réellement de rigueur actuellement).

Nous avons prévu d'aménager le bois communal de 3,6 HA derrière l'administration et aucun souci à agrandir des zones naturelles existantes.

## IV. Chasse

A notre connaissance, il n'est pas du ressort de l'administration communale de mettre les conditions aux territoires de chasse, hormis évidemment les propriétés communales. Sur celles-ci, nous pourrions adapter les cahiers de charges, en négociant les solutions avec les chasseurs.

Sur le principe, effectivement, nous sommes plutôt contre le nourrissage du petit gibier.

Et oui, toujours en concertation avec les chasseurs, nous sommes pour conditionner le lâcher massif de petits gibiers et à modifier les méthodes de chasse. Cependant, les territoires de chasses dépassent largement le territoire communal, dès lors, une action régionale serait plus efficace.

## V. Urbanisme

Nous n'avons prévu aucun aménagement particulier de nichoirs etc... et ne l'imposerons pas.

